

Déclaration SPECIF-EPI 29 mai 2008

Les participants au "Printemps pédagogique", organisé conjointement par SPECIF et l'EPI, déclarent que, compte tenu:

- de la place déterminante qu'occupent l'informatique et les Technologies de l'Information et de la Communication dans un nombre de plus en plus grand d'activités professionnelles et dans tous les secteurs de la société (30% du PIB),
- de la culture générale informatique insuffisante de nos concitoyens,
- du manque de vocations scientifiques,
- de la pénurie de personnels qualifiés dans les métiers de l'informatique et des TIC,

un enseignement des fondements de l'informatique, par des professeurs d'informatique, doit débiter avec l'enseignement scolaire, notamment sous la forme d'une discipline à part entière au lycée.

Les participants ont pris notamment connaissance du programme "informatique et TIC" pour les séries scientifiques du lycée, élaboré par le groupe "ITIC" de l'ASTI. Ils considèrent qu'il s'agit d'une première étape vers un enseignement, diversifié selon les séries, pour tous les lycéens.

Ils soutiennent SPECIF, l'EPI et l'ASTI dans la poursuite et l'approfondissement de leurs réflexions sur la définition des cadres, textes, étapes et moyens qui permettront d'atteindre rapidement ces objectifs, et dans leurs interventions auprès des pouvoirs publics.

Paris, le 29 mai 2008

SPECIF : Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France (<http://specif.org>)

EPI : association Enseignement Public et Informatique (<http://www.epi.asso.fr>)

ASTI : Association française des Sciences et Technologies de l'Information. (<http://asti.ibisc.fr>)